

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUILLET 2015**

SANARY sur Mer

AFFICHE le : 16 SEP. 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 04
Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public.

Ludovic LEONCINI, secrétaire de séance fait l'appel.

Sont présents : Dr Ferdinand BERNHARD, Patricia AUBERT, Jean BRONDI, Yvelise DAMMANN, Jean-Luc GRANET, Muriel CANOLLE, Yves FAUQUEUR, Fanny MAZELLA, Robert PORCU, Patrice ESQUOY, Daniele CANESE, Giuliana PALLESCHI, Carole DE PERETTI, Eric MIGLIACCIO, Bernard ROTGER, Nathalie DI VITO, Béatrice TOURRET, Sandrine FERRERI, Philippe VON EUW, Elyane THIBAUX, Ludovic LEONCINI, CHAZAL Pierre, PAPADACCI Cécilia, GEORGE Didier, GATIMEL Colette, ROSSO Ernest

Ont donné pouvoir : Rose FABRE donne procuration à Robert PORCU, Frédéric CARTA donne procuration à Béatrice TOURRET, Daniel ALSTERS donne procuration à Daniele CANESE, THOMAS Olivier donne procuration à PAPADACCI Cécilia, TOURNEUR Françoise donne procuration à GATIMEL Colette

Sont absents : Nathalie GAVET, GUIIS David

OBJET 2015-112 : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat – J.L. GRANET

Adopté à l'unanimité

OBJET 2015-113 : Marchés à bons de commandes «fourniture de carburants pour les besoins de la Commune de Sanary. Lot n°1 : fourniture de carburants à la pompe par cartes magnétiques» - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert – B. ROTGER

Pour : 29 - Contre : 2 (PAPADACCI Cécilia avec procuration de THOMAS Olivier) – Abstention : 0

Adopté à la majorité

OBJET 2015-114 : Convention de mandat d'autofacturation entre le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Sanary-Bandol et la Compagnie des Eaux et de l'Ozone – J. BRONDI

Pour : 29 – Contre : 0 – Abstentions : 2 (PAPADACCI Cécilia avec procuration de THOMAS Olivier)

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET 2015-115 : Intégration au répertoire communal des voies de l'allée «Les Jardins de Provence» – Y. DAMMANN

Adopté à l'unanimité

OBJET 2015-116 : Tableau des effectifs - Création de postes – Yvelise DAMMANN

Pour : 29 - Contre : 2 (PAPADACCI Cécilia avec procuration de THOMAS Olivier) – Abstention : 0

Adopté à la majorité

OBJET 2015-117 : Présentation du rapport annuel d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : information du Conseil Municipal – R.PORCU

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

OBJET 2015-118 : Rapport des délégataires de services publics locaux : information du Conseil Municipal – R.PORCU

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

OBJET 2015-119 : Demande de subvention pour le programmation culturelle 2015 : «Théâtre Galli et «Sanary sous les Etoiles» – P. CHAZAL

Adopté à l'unanimité

OBJET 2015-120 : Demande de subvention en vue de l'acquisition de parcelles dans le Massif du Gros Cerveau Est (parcelles AB71 et AB 73) – J.L. GRANET

Adopté à l'unanimité

OBJET 2015-121 : Révision du Plan d'Occupation des Sols : bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Y. FAUQUEUR

Pour : 25 - Contre : 6 (PAPADACCI Cécilia avec procuration de THOMAS Olivier, GEORGE Didier, GATIMEL Colette avec procuration de TOURNEUR Françoise, ROSSO Ernest) – Abstention : 0

Adopté à la majorité

OBJET 2015-122 : Régime général des terrasses sur le domaine public – Fanny MAZELLA

Pour : 29 - Contre : 2 (PAPADACCI Cécilia avec procuration de THOMAS Olivier) – Abstention : 0

Adopté à la majorité

OBJET 2015-123 : Transfert d'un emplacement sur le marché hebdomadaire – B. TOURET

Pour : 29 – Contre : 0 - Abstentions : 2 (PAPADACCI Cécilia avec procuration de THOMAS Olivier)

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET 2015-124 : Subvention à une association dans le domaine maritime – P. ESQUOY

MAZELLA Fanny quitte la salle et ne participe pas au vote

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET 2015-125 : Subvention exceptionnelle pour une association sportive : le club d'escrime sanaryen – E. MIGLIACCIO

Adopté à l'unanimité

OBJET 2015-126 : Subventions municipales attribuées aux propriétaires pour ravalement de façades – P. AUBERT

Adopté à l'unanimité

OBJET 2015-127 : Création de tarif pour le repas de la «Fête du Nom» – S. FERRERI

MIGLIACCIO Eric quitte la salle et ne participe pas au vote

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET 2015-128 : Indemnité Représentative de Logement allouée aux instituteurs non logés : fixation du montant de l'IRL pour l'année 2014 – P. VON EUW

Adopté à l'unanimité

OBJET 2015-129 : Participation communale : approbation - Année scolaire 2014/2015 – P. VON EUW

PAPADACCI Cécilia avec procuration de THOMAS Olivier quitte la salle et ne participe pas au vote

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET 2015-130 : Subvention de fonctionnement pour l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers – L. LEONCINI

PALLESCHI Giuliana quitte la salle et ne participe pas au vote

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

P. AUBERT : « Y a-t-il des observations sur le PV de la dernière séance ? Non, de l'avant dernière séance, celle du 15 avril 2015. »

D. GEORGE : « Il y a une observation, c'est qu'on pourrait quand même avoir le PV de la dernière séance ! Avoir un retard comme ça je trouve que ce n'est pas bien ! Normalement, on doit avoir le PV de la séance précédente. »

P. AUBERT : « Je prends note. Mais, vous savez, à l'impossible, nul n'est tenu. »

D. GEORGE : « Ce n'est pas de l'impossible. J'ai été dans un certain nombre d'organisations...on sait faire. »

P. AUBERT : « Je le sais, Monsieur. Je vous remercie. D'autres observations ? »

E. ROSSO : « Je voudrais faire une remarque : sur la multitude de questions qui ont été posées sur le PLU, finalement nous n'avons pas eu la bonne réponse. »

C. PAPADACCI : « Merci ! Aucune réponse ! »

E. ROSSO : « Non mais, justement, vous avez dévié sur autre chose que le PLU ! [...] »

C. PAPADACCI : « Oui, aussi. Oui. »

E. ROSSO : « C'était tout mélangé ! Nous n'avons pas eu notre réponse. Ce n'est pas grave. Je voulais surtout dire [que] ce n'est pas une critique que j'ai fait pour l'Ancien Chemin de Toulon ; j'avais une proposition derrière. J'ai posé la question : pourquoi l'Ancien Chemin de Toulon, douze mètres ? »

F. BERNHARD : « Parce qu'il était comme cela au POS. »

E. ROSSO : « Je pense que la route ne fera jamais douze mètres. »

F. BERNHARD : « Non. »

E. ROSSO : « Non. Donc, six mètres c'est trop étroit ; quand deux camions se croisent, ils sont obligés de rabattre les rétroviseurs. Par contre, mettre une déviation en place, si cela faisait un peu plus de six mètres, une déviation poids lourds qui ne passeraient pas le long de la plage. »

F. BERNHARD : « Vous faites bien d'en parler. Cela tombe bien. Je vais même plus loin que vous parce qu'on va faire une déviation par l'autoroute ; c'est-à-dire que la traversée de Sanary par les poids lourds, très lourds, [...] au-delà de vingt-six tonnes, iront passer par l'autoroute. Ils nous défoncent la chaussée. C'est un vrai massacre. Il y a des tas de communes qui vont le faire. C'est une procédure un peu longue et compliquée mais j'y tiens beaucoup. Ce n'est pas supportable d'avoir ces poids lourds sur cette route. Je ne veux pas que cette route devienne une déviation. Il y a déjà assez de circulation comme cela. Alors, c'est vrai que lorsque l'on aura l'échangeur, si on en voit le jour, cela évacuera beaucoup de circulation et de parasites, surtout pas nécessaires sur le territoire de notre commune. Six mètres, c'est la largeur de la Route Départementale entre Sanary et Bandol. »

E. ROSSO : « Les bus qui se croisent sur la route de Bandol au niveau de la plage Dorée, il faut vraiment qu'ils ralentissent. »

F. BERNHARD : « Qu'ils ralentissent pour se croiser, c'est quand même le but. [...] Qu'est ce que je viens de dire ? » *[se tournant vers J. BRONDI et J.-L. GRANET]*

J. BRONDI : *[désignant J.L. GRANET]* « Il n'avait pas compris quelque chose. »

F. BERNHARD : « Il n'écoute jamais ! Chut. Tais toi ! *[Rires]*. Je vous signale, pour tous ceux qui pensent « Oui, mais à Six-fours ils le font, à Ollioules ils le font, à Bandol ils le font », que Monsieur le Commissaire de police vient de me rappeler que tous ces équipements étaient formellement illégaux, que pour mettre un dos d'âne, il y a des conditions réglementaires très précises, que s'il y a un accident, c'est la Commune qui sera mise en cause ! Comme cela sera un acte délibéré du Maire, puisque les arrêtés sont signés par le Maire, c'est le Maire lui-même qui sera mis en cause !

Donc, j'ai l'habitude ! C'est pourquoi, l'objectif à six mètres c'est de ralentir la vitesse des véhicules. Quand vous pensez que, sur la route Sanary-Bandol, il y a quatre fois plus de circulation que sur l'autoroute Cuers-Le Cannet. Vous vous rendez compte. On a intérêt à calmer tout le monde. J'avoue que je suis le premier à râler quand ça n'avance pas assez vite. Mais ça, c'est moi, Ferdinand BERNHARD. Je suis le Maire, je fais ce qu'il faut faire, j'essaie de le faire. »

P. AUBERT : « Y a-t-il des questions sur les décisions ? »

C. PAPADACCI : « Oui, justement, sur le fait de rétrécir la voie, de ralentir la vitesse. Est-ce que par opposition quand vous allez élargir à huit mètres, à la Morvenède ou ailleurs, c'est pour augmenter la circulation, ou peut être augmenter la vitesse ? Parce que, comme je pense qu'il n'y aura pas de piste cyclable - vu que les enfants délinquants qui font du vélo sur le port le dimanche sont poursuivis parce qu'ils ont violé la loi de Monsieur Ferdinand BERNHARD qui interdit aux enfants de faire du vélo sur le port-, je me dis que, peut-être, en faisant huit mètres, ça risque d'augmenter la vitesse ! Alors, je ne comprends pas car vous venez de répondre à Monsieur ROSSO que six mètres c'était bien pour empêcher la vitesse. Alors, huit mètres à la Morvenède ou au Gros Cerveau, là c'est bien ? »

P. AUBERT : « Ce n'était pas une décision. Je vous parlais des questions sur les décisions. »

C. PAPADACCI : « Ah ! Pardon ! »

F. BERNHARD : « C'est dramatique, d'entendre ce que je viens d'entendre. »

C. PAPADACCI : « Allez-y ! »

F. BERNHARD : « Dois-je vous rappeler, qu'effectivement, la circulation des vélos est interdite sur le port quand il est piéton ? Les vélos sont comme les autres dans l'obligation de respecter le code de la route. Et dois-je vous rappeler, que ce n'est pas un caprice de Ferdinand BERNHARD ? »

C. PAPADACCI : « Si »

P. AUBERT : « Non »

C. PAPADACCI : « Si »

F. BERNHARD : « C'est M. le Commissaire de police qui a donné une interview à la presse, pour dire qu'il allait le faire respecter lui même. »

C. PAPADACCI : « C'est pareil. »

F. BERNHARD : « Ah c'est pareil. » [rires]

C. PAPADACCI : « C'est pareil, excusez-moi, de qui vient l'ordre ? C'est pareil ! »

F. BERNHARD : « C'est pas la même filière. »

P. AUBERT : « Alors sur les décisions [...] »

F. BERNHARD : « Attends. Mme GATIMEL, allez-y »

GATIMEL : « Juste sur la décision [...] »

F. BERNHARD : « Heureux les simples d'esprit, le royaume des cieux leur appartient »

GATIMEL : « Sur la décision 2015-285 [...] »

F. BERNHARD : « Qu'est ce que c'est ?[...] »

C. GATIMEL : « Je vais vous l'expliquer [...]. C'est la convention entre le Maître d'ouvrage et la Société DCC Daniel CANEPA CONSEIL, afin d'effectuer les démarches de médiation avec la POSTE, je pensais que dans ce dossier il n'y avait pas de conflit. Est ce qu'il y a un différend ? »

F. BERNHARD : « Il y a un différend sur le prix. »

GATIMEL : « D'accord. »

F. BERNHARD : « La poste, nous a écrit qu'il était favorable [...] »

GATIMEL : « Il y a un différend sur le prix, c'est tout ? »

F. BERNHARD : « Oui, oui sur le prix. Si vous voulez, en schématisant vite pour ne pas perdre de temps. La poste on achète le bâtiment, ils vont dans un bâtiment d'en face. Grosso modo, ils voudraient qu'on leur rachète le bâtiment et la propriété commerciale. Alors, à ce moment là il faudrait qu'ils achètent la propriété commerciale en face [...] »

C. PAPADACCI : « Donc, il y a bien un différend. »

F. BERNHARD : « Financier. »

C. PAPADACCI : « y en a un ? »

F. BERNHARD : « Allez ! M. GEORGE [...] »

GEORGE : « Non [...] »

F. BERNHARD : « Vous avez raison, on a assez entendu d'âneries en face. [...]S'il n'y a pas de remarque sur les décisions, le Procès-verbal a été voté, c'est parfait. On ne va pas rentrer tout de suite[...] ».

P. AUBERT [*s'adressant à Mme PAPADACCI*] : « Vous ne le votez pas, le PV ? »

C. PAPADACCI : « Le PV ? [...] contre ! »

P. AUBERT : « Donc deux contre. Il y avait des abstentions sur le PV ? Non. Donc deux contre. C'est noté. »

Pour : 29 - Contre : 2 (PAPADACCI Cécilia avec procuration de THOMAS Olivier) – Abstention : 0
Adopté à la majorité

La séance est levée à 20 h 35.



L'Adjoint délégué

Patricia AUBERT